

2B LES COTEAUX
Société par Actions Simplifié
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 10 avenue Jean-Albert Tanguy
44000 REZE

ETAT DES SOUSCRIPTIONS ET DES VERSEMENTS

⇒ La Société 2B INVEST, Apporte à la Société une somme en numéraire de MILLE NEUF CENTS EUROS	1 900 euros
⇒ Madame Marine BRISSON, Apporte à la Société une somme en numéraire de CENT EUROS	100 euros
Total des apports	2 000 euros

Représentant **DEUX CENTS (200) actions de DIX EUROS (10 €)** de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées.

TOTAL DES SOUSCRIPTIONS	2 000 euros
TOTAL DES VERSEMENTS EN NUMERAIRES	2 000 euros

Répartition des actions à la suite de la souscription au capital :

DS
BB DS
MMB

⇒ La Société 2B INVEST, CENT QUATRE VINGT DIX ACTIONS	190
⇒ Madame Marine BRISSON, DIX ACTIONS	10

NOMBRE TOTAL D' ACTIONS SOUSCRITES	200
---	------------

Le présent acte et ses annexes sont signés par chacune des Parties au moyen d'un procédé de signature électronique avancée mis en œuvre par un prestataire tiers, DocuSign, qui garantit la sécurité et l'intégrité des exemplaires numériques conformément à l'article 1367 du code civil et au décret d'application n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique, transposant le règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Conformément à l'alinéa 4 de l'article 1375 du code civil, le présent acte est établi en un seul exemplaire numérique original, dont une copie sera délivrée à chacune des Parties directement par DocuSign, qui est en charge de la mise en œuvre de la solution de signature électronique avancée dans les conditions requises susvisées.

Les Parties s'engagent à prendre toutes mesures adaptées pour garantir que la signature électronique avancée du présent acte ne puisse être apposée que par leur représentant légal respectif ou par toute personne dûment habilitée à cet effet en vertu d'un pouvoir.

Les Parties reconnaissent qu'elles procèdent à la signature électronique avancée du présent acte en toute connaissance de cause de la technologie mise en œuvre et des modalités de celle-ci, et renoncent en conséquence à mettre en cause, dans le cadre de toute réclamation et/ou action en justice, la fiabilité de ladite solution de signature électronique avancée et/ou la manifestation de leur volonté de contracter le présent acte à ce titre.

Acte sous signature électronique via le procédé DOCUSIGN, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil.


Le 21 novembre 2023

La Société 2B INVEST
Représentée par son Gérant et Associé Unique
Monsieur Benjamin BRISSON

Madame Marine LAUREND
Épouse BRISSON

DocuSigned by:

 7AE74B8057A5421...

DocuSigned by:

 012470AAEABC4E9...